Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 29

Artikel: Les prétendants au trône
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-181417

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sympathique dans quelques sacristies lombardes et même à Naples, et remplacé des superstitions les plus grossières. C'est dire combien le mouvement d'adhésion à l'attitude de l'illustre chanoine se propage et s'accentue, et avec quel mépris ce grand et courageux champion peut regarder les tristes menées de ceux qui s'imaginent encore qu'on peut étouffer une si brillante intelligence au moyen de ce qu'ils appellent l'excommunication.

(*Trib. du peuple*)

Les prétendants au trône.

Un des collaborateurs de la *Tribune du peuple*, fait, au sujet des prétendants au trône de France, les réflexions suivantes:

« Il s'est établi à l'endroit des d'Orléans une légende qui consiste à dire chaque fois qu'ils reviennent sur le tapis :

« Au moins ce sont d'honnêtes gens ceux-là, on ne peut pas dire le contraire. »

Il n'en faut pas davantage pour asseoir une dynastie.

Si qualifier quelqu'un d'honnête homme signifie qu'il ne monte pas la nuit sur les toits des maisons pour enlever le plomb des gouttières et le revendre à un recéleur, je suis de l'avis général ; mais pour mon compte j'ai toujours cru devoir donner au mot « honnête » un sens beaucoup plus étendu, et il m'est impossible d'admettre qu'on soit à la fois prétendant et honnête homme.

En effet, ou les d'Orléans se présentent comme citoyens et leur candidature est insoutenable, puisqu'ils n'ont jamais servi la France que comme rois, d'une part, et que, de l'autre, ils vivent en Angleterre depuis 22 ans.

Ou ils posent leur candidature comme aspirant au trône, c'est-à-dire à la démolition de la République, et alors ces honnêtes gens me paraissent tout ce qu'il y a au monde de plus malhonnête.

Cette démonstration est éclatante comme un obus.

D'ailleurs, un roi honnête est, à mon avis, aussi insupportable qu'un roi qui ne l'est pas. Forcé, par son état, à des infamies sans nombre, qu'il les commette honnêtement ou non, la nuance n'y fait rien.

Quand Louis XIV organisait les dragonnades et les pendaisons des protestants ; quand, à la sollicitation d'une vieille maîtresse, il révoquait l'Edit de Nantes, il agissait avec la plus parfaite honnêteté, croyant très sincèrement plaire à Dieu et assurer le bonheur de ses sujets par ces manifestations catholiques.

Napoléon III lui, ne s'abusait pas sur la divinité de son droit. Il savait très bien qu'il était devenu empereur d'industrie après avoir été simple chevalier de l'ordre, et quand il ordonnait d'arrêter un républicain par ses Piétri ordinaires, il ne se faisait aucune illusion sur la grandeur du crime qu'il commettait. « Je n'ignore pas que je me conduis fort mal, disait-il à part lui. Cet homme est la probité même, mais il me gêne dans mes évolutions. Je vais l'envoyer à Cayenne. »

Les d'Orléans, qui sont « honnêtes » ne feraient peut-être pas le même raisonnement ; mais comme les rois ne peuvent avoir d'autre plan de conduite que de se débarrasser des républicains, ils arriveraient à la même déportation. »

Les cartes à jouer
sous le Régime de la Terreur.

Les révolutionnaires de 1792, qui faisaient rouler les têtes des princes sur l'échafaud et qui détruisaient sans pitié tout ce qui rappelait la royauté, ne pouvaient guère souffrir que les cartes à jouer étalassent effrontement à tous les yeux leurs rois de pique, de cœur, de trèfle et de carreau. C'étaient des rois de carton, il est vrai, mais il n'en réveillaient pas moins tous les jours dans l'esprit des citoyens qui continuaient de jouer, des idées qui pouvaient devenir dangereuses pour la république.

D'un autre côté, on ne pouvait priver le peuple d'une de ses plus chères distractions. Il fallut donc trouver le moyen de concilier le salut de la république avec le besoin de jouer aux cartes, que les républicains avaient religieusement conservé; que faire alors? Prendre, comme cela se fait dans toutes les circonstances graves, un terme moyen, qui conservât et en même temps détruisît les rois. Tous les fabricants de cartes furent donc invités à se creuser l'inspiration pour substituer aux rois, aux reines et aux valets de Jaquemin Grigoneur, leur inventeur, des figures emblématiques, plus en rapport avec l'état dans lequel la France se trouvait alors.

Un concours fut donc ouvert et les modèles envoyés au comité de législation de la Convention. Il ne fut pas proposé de prix à celui dont le modèle serait préféré, mais on lui promettait le privilége exclusif de faire vendre ses jeux de cartes dix années durant. Dix années! c'était bien long. Lafontaine a dit quelque part: « Avant dix ans,

« Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons. »

Mais la république se croyait immortelle, et en accordant un privilége de dix ans, elle croyait de bonne foi ne donner qu'un bien léger à-compte sur le temps présumé de sa durée.

Les concurrents furent nombreux et les modèles assez bizarres. Malvoisin avait substitué aux quatre rois quatre champions de la Terreur, savoir: Marat, Michel Lepelletier, le Polonais Lajouski, Lesterpt-Bauvais; il remplaça les quatre reines par des héroïnes d'octobre. Cependant, Malvoisin dut se contenter d'une simple mention honorable.

Le modèle préféré fut celui des citoyens Jame et Dangourre. Rejetant d'une manière absolue de substituer de nouvelles figures aux magots couronnés de Charles VI, comme ils le disaient dans leur programme, ils procédaient par voie d'allégorie. L'*as* était remplacé par la *loi* qui était au-dessus de tout. Les *rois* étaient devenus des *génies*. Il y eut en conséquence le *génie* de cœur ou de la guerre ; le *génie* de trèfle ou de la paix; le *génie* de pique ou des arts; le *génie* de carreau ou du commerce.

Les *dames* étaient changées en autant de libertés: *liberté* de cœur ou des cultes; *liberté* de trèfle ou du mariage; *liberté* de pique ou de la presse; *liberté* de carreau ou des professions. Les rois et les dames ayant disparu, il ne pouvait plus être question